

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

PIÈCES À FOURNIR

Compte Epargne Temps (CET) - Droits monétisés (382-01)

POUR LA CONSIGNATION

- ☐ L'accord de consignation (annexe 1) daté et signé par l'ancien employeur et le salarié et mentionnant :
 - les nom et prénom du salarié ;
 - sa date et lieu de naissance ;
 - sa dernière adresse connue ;
 - les coordonnées de l'employeur et son numéro SIRET ;
 - s'il y a lieu fonction du représentant de l'employeur ;
 - la date de rupture du contrat de travail ;
 - le montant consigné.
- ☐ Les oppositions éventuelles grevant les droits monétisés du compte épargne temps du salarié

POUR LA DÉCONSIGNATION PAR LE SALARIÉ

A la demande du salarié bénéficiaire, par le transfert de tout ou partie des sommes consignées sur le CET, le PEE1, PEI2 ou PERCO3/PERECO4 mis en place par son nouvel employeur, dans les conditions prévues par l'accord collectif mettant en place le compte épargne-temps ou par les règlements des plans d'épargne salariale

Les pièces à fournir sont :

- une demande de transfert totale ou partielle des sommes consignées pour la souscription au dispositif d'épargne salariale mis en place par le nouvel employeur ;
- un justificatif d'identité du salarié en cours de validité ;
- un relevé d'identité bancaire du salarié (pour le versement des intérêts de consignation) ;
- un relevé d'identité bancaire de son nouvel employeur (pour le versement du capital).

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

POUR LA DÉCONSIGNATION PAR LES AYANTS DROIT

A la demande du salarié bénéficiaire ou de ses ayants droit, par le paiement de tout ou partie des sommes consignées.

Les pièces à fournir sont :

- une demande de déconsignation partielle ou totale au profit du salarié ou de ses ayants-droit ;
- un relevé d'identité bancaire du salarié ;
- une copie d'un justificatif d'identité du salarié en cours de validité ou le cas échéant, toute pièce de nature à établir la qualité de l'ayant droit ou du mandataire accompagné de son justificatif d'identité.

NB : Dans l'hypothèse d'une demande de retrait partiel, le salarié devra opter soit pour un remboursement en capital uniquement, soit pour un remboursement en capital et intérêts, auquel cas, la déconsignation s'effectuera avec les intérêts proportionnels au capital versé.

**Demande de consignation auprès de la Caisse des Dépôts
des droits acquis sur le compte épargne temps convertis en unités monétaires
(en application de l'article D3154-5 du code du travail)**

PARTIE EMPLOYEUR

Accord ☐

Nom de l'employeur :

N° SIRET :

Adresse :

Date de rupture du contrat de travail :

Montant Consigné :€

A , le

Nom Prénom

Fonction

Signature du représentant de l'employeur

SALARIE

Accord ☐

Nom :

Prénoms :

Né le : à :

Adresse :

A , le

Signature